

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

EFS
Établissement français du sang

**Décision n° N 2016-31 du 21 juillet 2016 portant nomination
à l'Établissement français du sang**

NOR : AFSK1630768S

Le président de l'Établissement français du sang,
Vu le code de la santé publique, notamment son article R. 1222-8;
Vu le décret du 15 octobre 2012 portant nomination du président de l'Établissement français du sang,

Décide:

Article 1^{er}

M. Philippe MOUCHERAT est nommé directeur de la communication de l'Établissement français du sang à compter du 16 août 2016.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Fait le 21 juillet 2016.

Le président de l'Établissement français du sang,
F. TOUJAS